

Lettre d'information sur l'échange de réfrigérateurs

(Ceci n'est pas encore le bon d'achat)

Vous avez effectué un contrôle d'économie d'énergie (Check ID Check ID).
Du 1^{er} Avril 2023 à février 2026, vous pouvez obtenir un bon pour l'achat d'un nouveau réfrigérateur très économe en énergie.



Si vous ne remplacez pas votre ancien appareil de réfrigération, **vous manquez d'économiser environ € euros de frais d'électricité.**

- Votre nouveau réfrigérateur doit avoir un label d'efficacité énergétique de classe **A, B, C ou D** et ne doit **pas consommer plus de kWh kWh par an.**
- Si vous remplacez votre ancien réfrigérateur, vous pouvez recevoir un **bon d'achat d'un montant de € euros.**
- L'utilisation du bon d'achat
 - Le bon est valable deux mois et **NE PEUT PAS** être renouvelé. Par conséquent, choisissez un nouveau réfrigérateur AVANT de vous procurer un bon d'achat sur place.
 - La date d'achat du nouveau réfrigérateur doit être comprise dans la durée de validité du bon.
 - Il ne peut pas être versé au-delà du prix d'achat du réfrigérateur. Le bon ne couvre pas les frais de transport et de livraison.
- Votre ancien réfrigérateur doit être **éliminé de manière adéquate et justifiable.**
- Vous devez apporter ce qui suit pour le paiement :
 - Bon d'achat
 - Original du justificatif d'élimination ou un reçu
 - L'original de la preuve d'achat (la facture) du nouveau réfrigérateur,
 - Label d'efficacité énergétique (autocollant) du nouveau réfrigérateur (A, B, C ou D)
 - Carte d'identité ou passeport



Si vous avez des questions concernant le remplacement d'un réfrigérateur, veuillez appeler ou déplacez-vous.

Trägername
Str. Hausnr.
PLZ Ort
Tel.
E-Mail

Ein Verbundprojekt von:



Gefördert durch:



Bundesministerium
für Wirtschaft
und Klimaschutz



aufgrund eines Beschlusses
des Deutschen Bundestages